



« Négociations » : En l'état des propositions, de quoi rester désabusés ...

Bref rappel : cette réunion du 11 février (demandée par la CGT depuis janvier 2024...) a été convoquée suite à la pression mise par les collègues sur l'administration.

Le 4 février, la CGT écrivait au DSJ pour rappeler des points méthodologiques sur la négociation (communication des documents de travail 8 jours avant, communication du calendrier des réunions) en application de l'accord de méthode du 13 juillet 2023¹. Rappel utile puisque 50 minutes plus tard, la DSJ nous communiquait des éléments sociologiques sur les DSGJ (que la CGT avait demandés en juillet 2024) et un ordre du jour que voici :

1. Présentation sociologique du corps des directeurs des services de greffe
2. Échanges sur les axes de travail aux fins de revalorisation du corps des directeurs des services de greffe
3. Proposition de méthodologie et de calendrier

Le DSJ souhaite avancer avant l'été sur le volet indiciaire en vue du projet de loi de finances 2026.

Nous avons indiqué en liminaire que nous serions vigilants sur la vitesse des négociations au vu de l'expérience des négociations de 2023, du fait de « discussions morcelées »², laissant en plan les directeurs.

La sociologie du corps

Concernant la sociologie du corps, nous avons relevé que les dernières promotions étaient composées à 71% d'anciens greffiers. Le corps des DSGJ reste donc une voie d'évolution naturelle pour les greffiers... contrairement à ce qui a pu être dit...

Nous avons signalé (une nouvelle fois) que le protocole de 2014 n'avait pas été respecté concernant la répartition dans les grades : pour exemple, il manque ainsi 378 postes de principaux et 132 postes de hors classe.

Nous avons relevé un taux de féminisation anormalement faible dans le grade de hors classe et dans les emplois fonctionnels comparativement à la répartition femmes/hommes dans les grades de directeur et de directeur principal.

S'agissant des postes, en 10 ans, 1 poste sur 11 a été supprimé tandis que les SAR ont été renforcés. Nous avons notamment relevé des suppressions de postes de DSGJ à l'ENG ou encore à la Cour de cassation où des postes de DSGJ sont transformés en postes de contractuels, du fait d'une stratégie de contournement du statut général du fonctionnaire.

1 https://cgt-justice.fr/wp-content/uploads/2024/01/ACCORD_METHODE_13_07_2023_Negociation_metiers_greffe.pdf

2 <https://cgt-justice.fr/protocole-daccord-sur-la-revalorisation-des-metiers-de-greffe-notre-analyse-detaillee/>

Nos revendications

S'agissant de nos revendications (déjà publiées en décembre 2024)³ :

➤ **sur l'indiciaire**, pour nous, ce qui compte c'est la fiche de paye. Nous rappelons qu'entre 2015 et 2024, le SMIC a augmenté de 45 points d'indice et la grille des DSGJ de seulement 5 points... Il y a un réel décrochage de la grille indiciaire qui doit être revalorisée pour notamment acter la reconnaissance du corps. A notre sens, il faut une grille qui dépasse celle des DSPIP.

➤ les **durées d'échelons** doivent être réduites afin de faciliter le déroulement de carrière.

➤ **sur les fonctionnels** : nous avons rappelé notre opposition à ce type de postes qui sont d'ailleurs difficiles à pouvoir, d'autant plus que les conditions d'accès sont restrictives et que nous rappelons que les collègues se retrouvent sur des sièges éjectables face à des chefs de juridiction inamovibles ;

➤ **évolution en grade** : au vu des éléments que nous avons avancé, un rattrapage doit pouvoir être fait, avec pourquoi pas des mesures temporaires ;

➤ **gouvernance** : c'est le sujet qui demandera le plus de discussions. La CGT défend la position d'un contrôle *a posteriori* (comme dans les CPH). Mais il ne faut pas oublier les chefs de service, notamment vis-à-vis des magistrats coordonnateurs. Nous avons rappelé notre opposition aux propositions, sur ce sujet, contenues dans le rapport sur la gouvernance⁴.

➤ **les postes de DSGJ** : il faut qu'il y ait une relocalisation de postes au vu des postes d'attachés, voire de contractuels créés un peu partout et que des postes reviennent aux DSGJ comme certains postes de DDARJ.

Les premières propositions de la DSJ

Au cours de la réunion, la DSJ nous a projeté un projet de grilles devant servir de base de discussions sans nous l'avoir communiqué en amont... Projet qui inclut la revalorisation indiciaire de certains échelons (ce qui concernerait 50% du corps selon l'administration) et la réduction de certains échelons. Le tout pour une enveloppe de 1,5 millions.

Ce projet de grilles nous a été communiqué ce matin. La DSJ nous a demandé de ne pas diffuser ce projet de grille. Aussi, nous nous livrerons à quelques observations :

- un élément va dans le bon sens, c'est l'indice terminal du hors classe en HEB; pour le reste, la révision de la grille se contente essentiellement de modifier la durée d'une poignée d'échelons et l'IB de seulement quelques échelons. Cela ne peut correspondre aux attentes des collègues et de la CGT, puisque cela ne permet certainement pas de distinguer significativement les grades de directeur et de directeur principal par rapport aux grades équivalents de la grille des attachés (et donc des cadres-greffiers!) et ne se rapproche en aucun cas de celle des DSPIP, qui est pour la CGT insuffisante ;
- l'absence de revalorisation des échelons d'entrée dans les grades est problématique au vu de l'augmentation du coût de la vie ;
- en détail, seuls 8 échelons verraient majoré le montant de leur indice ;
- la durée d'échelons serait diminuée, notamment dans le grade de directeur avec un déroulé réduit de 2,5 ans. Nous relevons par ailleurs que les durées cumulées communiquées par la DSJ sont fausses...
- au vu du raccourcissement d'échelons envisagé, il **faudrait envisager un reclassement au moment de la mise en place de la grille**, notamment pour le grade de directeur. C'est probablement ce que semble envisager l'administration

³ <https://cgt-justice.fr/directeurs-etat-des-lieux-et-revendications-cgt/>

⁴ <https://cgt-justice.fr/reponse-de-la-cgt-a-la-mission-sur-la-filiere-administrative/>

Cour d'appel – 34 quai des orfèvres – Esc. F – 1er étage/Entresol n°1 75055 PARIS CEDEX 1

Tél/répondeur : 01.44.32.58.60 – Tél. 01.44.32.52.04

Courriel : Synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : <https://cgt-justice.fr>

quand elle indique que la moitié des collègues seraient concernés par la revalorisation (sinon, ce serait moins de 20 % des collègues qui verraient une augmentation indiciaire immédiate) ;

- la proposition de grille ne rattrape clairement pas les pertes depuis 2015 ; l'argument de la DSJ est le contexte budgétaire, auquel cas **nous proposons que la proposition de grille soit une première étape avant une nouvelle revalorisation à négocier, dans le cadre des présentes négociations, pour 2027.**

Sur le volet indemnitaire, la DSJ propose une revalorisation individuelle de 700 euros annuels pour les directeurs et les principaux. Pour les hors classe qui avaient été « oubliés », ce serait 3 500 euros annuels. Le tout pour une enveloppe de 1,8 millions d'euros.

La CGT a fait remarquer qu'un précédent garde des sceaux avait « débloqué » plus de 100 millions pour augmenter l'indemnitaire des magistrats...

Rappelons que l'actuel ministre a affirmé devant les collègues rassemblés place Vendôme le 27 janvier que « les sous, c'est pas un problème, c'est pas un gros montant ».

A cette aune, 3,3 millions, effectivement, ce n'est vraiment pas un gros montant !

Le calendrier des négociations

Un calendrier de réunions nous a été soumis :

- 6 mars : indiciaire et indemnitaire ;
- 8 avril : doctrine d'emploi et positionnement – **date ultime de signature d'un protocole** ;
- 15 mai : formation, promotions
- 27 mai : gouvernance

A suivre.

A Montreuil le 12 février 2025